



REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DU ROBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE, le

21 AVR. 2022

PUBLIEE OU NOTIFIEE, le

21 AVR. 2022

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Date de convocation

05 avril 2022

Le lundi 11 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la ville du Robert, dûment convoqués, se sont réunis au Hall des Sports de Mansarde (COVID 19 - crise sanitaire) en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred MONTHEUX, Maire

Objet :

Délibération n°2022/04/26

Modification du plan de
financement des travaux de
canalisation des eaux
pluviales au quartier
Bouteaud

Étaient présents : 25

MM : Farell FRANCOIS-HAUGRIN, M^{me} Joëlle LINORD, Claude BELLUNE,
M^{me} Georgette RANGOLY, Wilford HARNAIS, M^{me} Gwladys COLER, Jules
MAXIMIN, Belfort BIROTA, Claude Rémy HARNAIS, M^{me} Suze JEAN-
MARIE, M^{me} Maryse RANGOLY, Nikita CAPGRAS, M^{me} Joëlle
BELLOISEAUX, M^{me} Marie-Evelyne MARIE-LUCE, M^{me} Gina JEAN-
FRANCOIS, Robert DULYMBOIS, M^{me} Lyvia LEGROS, Nathanaël
MARLET, M^{me} Marie-Hélène BAUR, Jonathan ANACLET, M^{me} Annie-Laure
BASCOU, Sylvain HOCHÉ, M^{me} Marie-Line GORNELLI, M^{me} Katleene
NARAYANINSAMY.

Procurations : 03

M. Christian VERNEUIL (pouvoir à M^{me} Joëlle LINORD), M^{me} Julia
EUTIONNAT (pouvoir à M^{me} Lyvia LEGROS), M. Jiovanny WILLIAM (pouvoir
M^{me} Annie-Laure BASCOU).

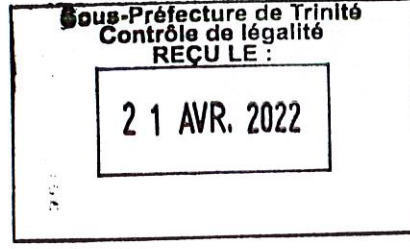
Absents : 07

M^{me} Danielle NOMEI, M^{me} Laura VILLET, Jean-Paul ALBIN, M. Bruno
BATARDOT, M^{me} Chantal MAIGNAN, M^{me} Jacqueline JOUGON, M. Daniel
LABONNE.

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président déclare la séance ouverte,

Il est, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général
des Collectivités Territoriales, procédé aux choix d'une secrétaire de séance.

Madame Lyvia LEGROS est désignée pour remplir les dites fonctions.



Modification du plan de financement des travaux de canalisation des eaux pluviales au quartier Bouteaud

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales institué par la loi n°96-142 du 21/02/1996,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6/02/1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le décret n°62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la circulaire ministérielle n°83/99 du 19/04/1983 relative au contrôle budgétaire des communes, des départements et des régions,

VU le mail de Cap Nord en date du 04 avril 2022.

Lors de sa réunion du 03 mars 2022 le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement suivant pour l'opération « *travaux de canalisation des eaux pluviales au quartier Bouteaud* » :

- Participation Etat	20,00 %	73 950,00 € HT
- Participation CTM	50,00 %	184 875,00 € HT
- Participation Cap Nord	20,00 %	73 950,00 € HT
- Participation Ville	<u>10,00 %</u>	<u>36 975,00 € HT</u>
Total	100,00 %	369 750,00 € HT

Par mail en date du 04 avril 2022, Cap Nord demande de revoir la participation de la ville qui doit être égale ou supérieur à celle de Cap Nord Martinique, conformément à l'article 5 du règlement des Fonds de Concours, qui est entré en vigueur le 01 janvier 2022.

La municipalité propose en conséquence le nouveau plan de financement suivant :

- Participation Etat	20,00 %	73 950,00 € HT
- Participation CTM	40,00 %	147 900,00 € HT
- Participation Cap Nord	20,00 %	73 950,00 € HT
- Participation Ville	<u>20,00 %</u>	<u>73 950,00 € HT</u>
Total	100,00 %	369 750,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide,



Article 1 : *D'approuver* le nouveau plan de financement tel que sus indiqué.

Article 2 : *De donner pouvoir* au Maire de faire toutes les démarches utiles, à l'exécution de la présente.

Pour extrait certifié conforme

Robert, le 12 avril 2022

Le Maire

Alfred MONTHIEUX